

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 15/03/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mars 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM.LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : Mme DUBUN (a donné procuration à Mme ROCA).

Etait absent : MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

--- o0o ---

Autorisation d'ouverture de crédits

--- o0o ---

CONSIDERANT que le camion Renault utilisé par les services techniques est usagé et nécessite de très importantes réparations,

VU la proposition de SAS MAT-TP59 pour la vente en urgence d'un camion Renault,

CONSIDERANT que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

Compte 21 : 415 352,50 €

Compte 23 : 1 001 943,00 €

Soit un total de 1 417 295,50 € dont le ¼ représente 354 323,88 €.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir sur le programme 9201, article 21571, des crédits pour un montant de 38 500 €. Cette somme sera inscrite au B.P. de l'exercice 2010.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES